

t-elle assez souple dans sa façon de gérer et d'entretenir tous les parcs du Canada pour répondre à ces besoins? Les sociétés de la Couronne ont-elles la réputation d'être flexibles?

**Une voix:** Aucune.

**M. Horner:** C'est peu probable. Le ministre des Finances (M. Benson) fronce les sourcils. Je ne peux le lui reprocher étant donné tous les ennuis que lui cause le Livre blanc.

• (9.40 p.m.)

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire au député, c'est que les problèmes que j'ai ne sont rien comparés au sien car il défend une position intenable.

**M. Horner:** Si, selon le ministre des Finances, ma position est intenable, alors je lui demanderais de prier instamment le ministre et le secrétaire parlementaire de s'assurer que le comité auquel le bill sera déferé se rende à Waterton, Banff et Jasper, et alors nous verrons quelle position est intenable. Je remets ma cause entre les mains des citoyens de ces régions; ils en seront le dernier juge.

**Une voix:** Ils jugeront également le Livre blanc.

**M. Horner:** Si le Livre blanc était imprimé sur du papier plus doux, la population de l'Ouest du Canada saurait quoi en faire. Le seul des deux qui reviendrait de l'Ouest serait le ministre. Même les touristes qui visitent les parcs nationaux trouveraient certains usages au Livre blanc.

Pour en revenir au principe du bill, il vise à la création d'une société de la Couronne chargée de la gestion, de l'entretien et du développement de nos parcs nationaux. J'aimerais demander comment cette société sera financée. Si elle dépend des baux accordés dans les parcs nationaux, sera-t-elle capable d'aménager les parcs assez rapidement pour satisfaire les besoins de milliers de gens qui, dans les années à venir, chercheront des endroits comme les parcs nationaux pour oublier leurs soucis?

Le bill C-152 n'indique en aucune façon comment le capital sera fourni. Je suis cependant intéressé de voir que le ministre des Finances prend intérêt à cette mesure. Il aura bientôt un budget excédentaire et pourra peut-être alors faire partir la société du bon pied. Même si cette société de la Couronne reçoit un capital suffisant, aura-t-elle une souplesse suffisante pour satisfaire les besoins du tourisme en Alberta, dans les Maritimes ou dans le Québec? Je ne le pense pas. On peut

[M. Horner.]

dire des sociétés de la Couronne qu'elles deviennent esclaves des règlements. Elles ont peur de créer des précédents qui dérogent aux règlements établis.

D'après mon expérience, les sociétés de la Couronne ne disposent pas d'un volant d'action assez souple pour leur permettre de faire face aux demandes. S'il est une industrie qui réclame une bonne dose de souplesse c'est bien l'industrie du tourisme. La nature de cette industrie exige beaucoup de souplesse, souplesse de la gestion, de l'entretien et de la mise en valeur. Les dispositions du bill me font douter que l'industrie du tourisme bénéficiera de cette souplesse.

Revenons à la question fondamentale de la taxation. Il existe aujourd'hui un réel besoin de la création de lotissements urbains dans nos parcs nationaux, particulièrement lorsque ces parcs sont situés loin des centres de population. C'est vrai dans le cas du Parc national de Riding Mountain et c'est aussi vrai pour de nombreux parcs à travers le Canada tout entier. Partout où il y a un parc national situé loin des centres de population vous aurez besoin de prévoir un centre urbain, où un groupe de citoyens sera prêt à assurer les services dont le touriste a besoin. C'est bien joli de la part du ministre de dire: «Si ça ne vous plaît pas ici, on ne vous retient pas.» Ce n'est pas sérieux. Et une telle attitude ne convient certainement pas à un homme politique, voire à un ministre en exercice, qui fait partie d'un gouvernement attaché à la démocratie active.

A mon avis, il nous faut des gens dans les parcs nationaux, afin que soient assurés les services indispensables. Aussi, nous devrions laisser à ces gens un certain choix en ce qui concerne le gouvernement local. Précisons donc dans le bill-152 que les membres de la Régie seront dûment élus. Si, dans chaque parc national, ses habitants étaient appelés à élire un membre du Conseil, la population des centres habités serait représentée. Je voudrais que le secrétaire parlementaire réfléchisse à cette proposition, car, lorsqu'une décision aura été prise au sujet de l'amendement soumis à l'examen de la Chambre, je proposerai peut-être, à cet effet, un autre amendement. Je proposerais alors que la société de la Couronne ne soit pas composée de candidats politiques désignés par un ministre qui ne se soucie guère des gens qui vivent dans les parcs nationaux. Ce n'est pas une mauvaise idée que d'élire des représentants de chacun des parcs nationaux du Canada au sein du conseil d'administration de la société d'État.

**M. Nesbitt:** Ce n'est pas du favoritisme.